



UNIONE EUROPEA



REGIONE LAZIO



MINISTERO DELL'INTERNO

Fondo europeo per l'integrazione di cittadini di paesi terzi

# Cours d'éducation à la citoyenneté

## *Être citoyens italiens*



# Sommaire

**Section 1** – Bref historique d'Italie

**Section 2** – La Constitution italienne

**Section 3** – Données démographiques

**Section 4** – Cadre institutionnel central

**Section 5** – Cadre administratif territoriale

**Section 6** – La famille

**Section 7** – Le travail

**Section 8** – Le système éducatif, de la formation et de l'éducation des adultes

**Section 9** – Le système de la santé

**Section 10** – Documents valables dans le territoire italien

**Section 11** – Logement. Location d'immeubles

**Section 12** – Le système de sécurité sociale

**Section 13** – Le système fiscal

**Section 14** – Accord d'intégration et Carte de Séjour

**Section 15** – Nationalité



**Section 1**  
**BREF HISTORIQUE D'ITALIE**

# Bref historique d'Italie

Dans l'antiquité, Rome était la capitale de l'**Empire romain**, qui s'étendait de l'Angleterre à l'Egypte, du Portugal à la Mésopotamie (Iraq actuel).



La langue de l'empire romain était le *latin*.  
Du latin sont nées les modernes langues romanes:  
italien, espagnol, français, portugais et roumain.

L' "âge d'or" de la langue italienne c'est le XIV<sup>e</sup> siècle, lorsque s'affirmèrent trois grands écrivains: Dante, Petrarca, Boccaccio.

**Dante Alighieri**, l'auteur de la Divine Comédie, est réputé le " père " de la langue italienne.



Jusqu'en 1861 l'Italie était partagée en plusieurs États, dont certains gouvernés par des Pays étrangers (Autriche, Espagne, France).



**1861:** naît l' *État italien*, mais Rome est encore la capitale de l' *État de l'Église*, gouverné par le Pape.



 **1870:** Rome devient partie de l'État italien et sa nouvelle capitale.

 **1861 – 1922:** l'Italie est une monarchie constitutionnelle.

Son premier roi c'est Vittorio Emanuele II, de la maison des Savoie.



 **1922 – 1943:** l'Italie est sous une dictature: le *fascisme*.

Pendant ce régime, les italiens n'ont pas de liberté d'expression, de la presse et d'association.



🚩 Après la Seconde Guerre mondiale, l'Italie devient un pays démocratique.

On introduit le *suffrage universel*: tous les hommes et toutes les femmes ont désormais droit de vote.

🚩 **1946:** à la suite d'un référendum le peuple italien choisit la fin de la monarchie et la naissance de la **République Italienne.**



Prof. VINCENZO CARULLO  
LA COSTITUZIONE  
DELLA  
REPUBBLICA ITALIANA  
ILLUSTRATA

## Section 2

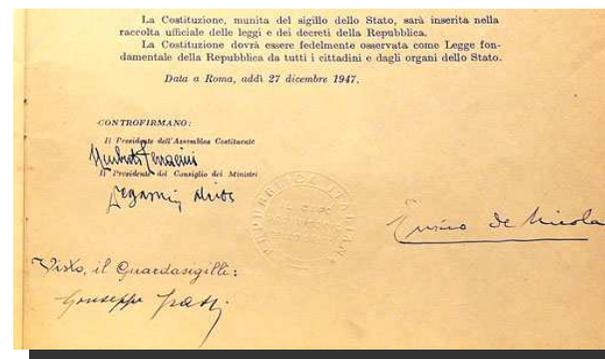
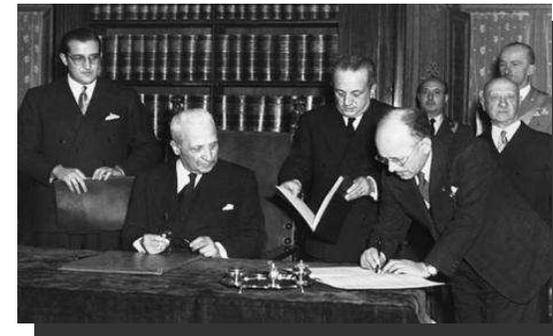
# LA CONSTITUTION DE LA RÉPUBLIQUE ITALIENNE

EDITORE

# La Constitution de la République italienne

Elle a été approuvée en 1947 et c'est la Loi fondamentale de l'État.

**Toutes les lois italiennes doivent respecter les principes et les valeurs de la Constitution.**



La Constitution est composée par 139 articles et elle est divisée en deux parties:

- la première partie décrit les **principes** fondamentaux de l'État et les **droits** et les **devoirs** des citoyens
- la deuxième partie décrit le règlement de la République, à savoir la **structure de l'État** e de ses figures institutionnelles

Figures institutionnelles: la Chambre des députés et le Sénat, le Président de la République, le Gouvernement et la Magistrature



**Art.1<sup>er</sup>** L'Italie est une République démocratique, fondée sur le travail.

**Art.2** La République reconnaît et garantit les droits inviolables de l'homme, comme individu et comme membre de formations sociales (...).

**Art.3** Tous les citoyens sont égaux devant la loi, sans distinction de sexe, de race, de langue, de religion, d'opinions politiques, de conditions personnelles et sociales.

**Art.8** Toutes les confessions religieuses sont également libres devant la loi.

**Art.10** Le citoyen étranger, auquel l'exercice effectif des libertés démocratiques garanties par la Constitution italienne est interdit dans son pays, a **droit d'asile** sur le territoire de la République, sous les conditions fixées par la loi.

**Art.11** L'Italie répudie la guerre en tant qu'instrument d'atteinte à la liberté d'autres peuples et en tant que moyen de solution des conflits internationaux.

**Art.13** La liberté de la personne est inviolable. Il n'en est admise aucune restriction, si ce n'est que par un acte motivé de l'Autorité judiciaire et dans les cas prévus par la loi.

**Art.15** La liberté et le secret de la correspondance et de toute autre forme de communication sont inviolables.

**Art.17** Les citoyens ont le droit de se réunir pacifiquement et sans armes.

**Art.21** Tout individu a le droit de manifester librement sa pensée par tout moyen de diffusion.

La presse ne peut être soumise à des autorisations ou à des censures.

**Art.38** Tout citoyen inapte au travail et dépourvu des moyens nécessaires pour vivre a droit à la subsistance et à l'assistance sociale.

**Art.48** Sont électeurs tous les citoyens, hommes et femmes, qui ont atteint l'âge de la majorité.

**Art.51** Tous les citoyens de l'un ou de l'autre sexe peuvent accéder aux emplois publics et aux charges électives.

## Droits civiques

- Droit de liberté personnelle, de circulation, d'association, de réunion, de conscience et de religion;
- Droit à l'égalité devant la loi;
- Droit à la présomption d'innocence;
- Droit de ne pas être arbitrairement privé de sa propriété;
- Droit à la nationalité.



## Droits politiques

Ils sont liés à la participation des citoyens dans le gouvernement de l'État.

Les citoyens participent de manière:

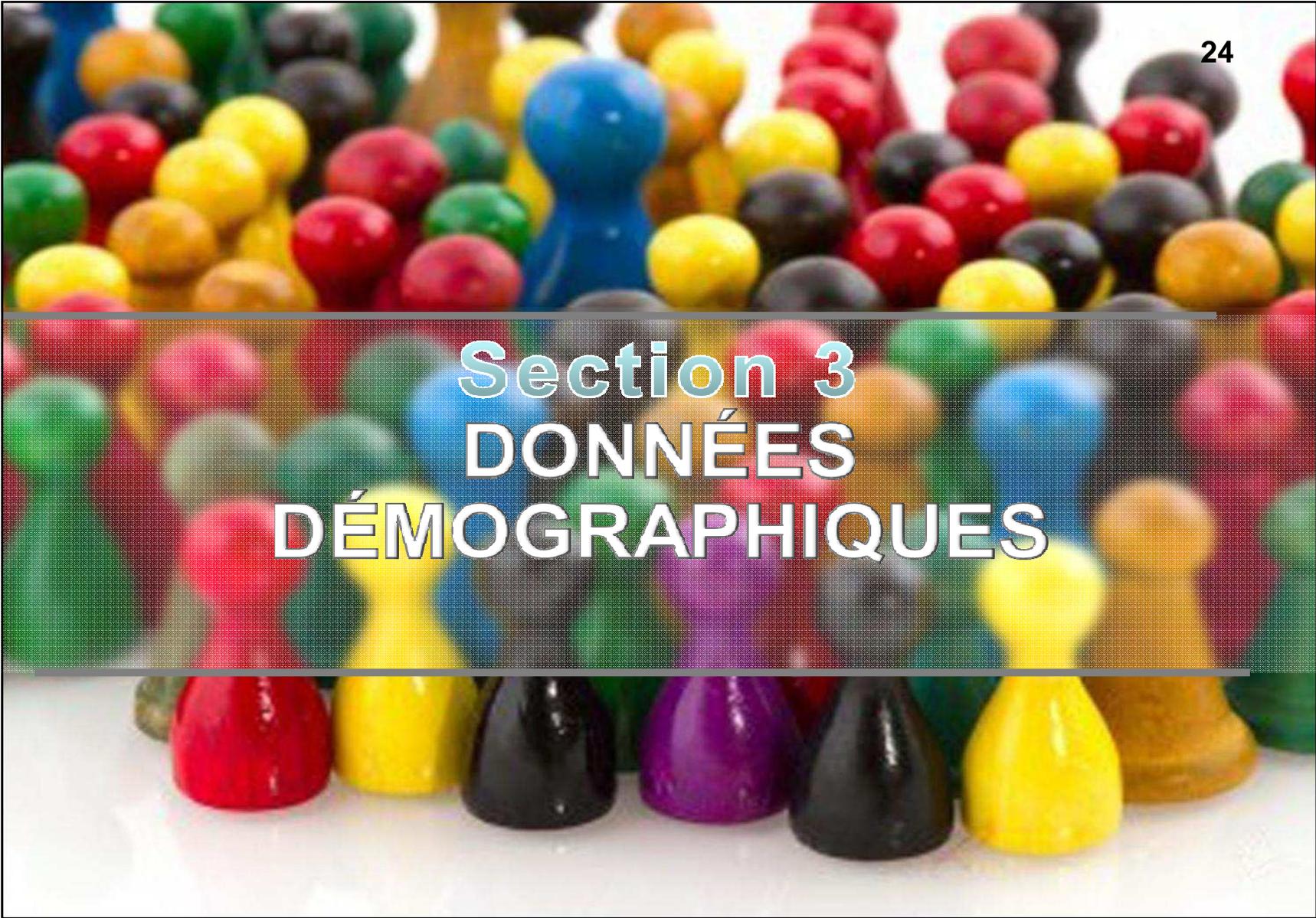
- *directe*: par institutions telles que le référendum, la pétition etc.
- *indirecte*: par l'élection de ses représentants



## Droits sociaux

- Droits à la protection sociale contre la maladie, la vieillesse, le chômage etc.
- Droit à la santé;
- Droit à l'instruction;
- Droit au travail, etc.





Section 3  
DONNÉES  
DÉMOGRAPHIQUES

# Données démographiques

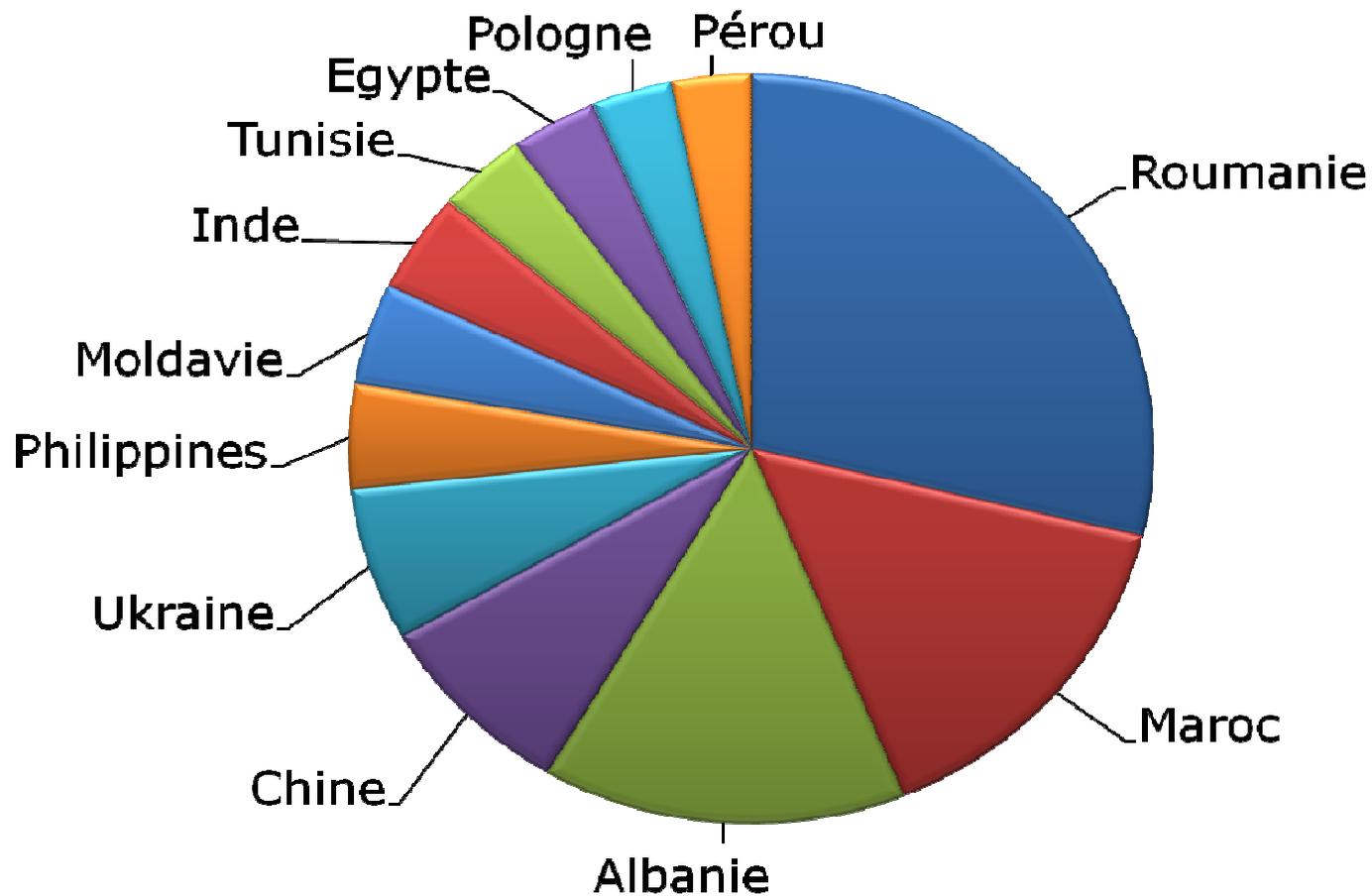
Population totale en janvier 2011: **60.600.000**  
dont immigrants résidents: 5.000.000

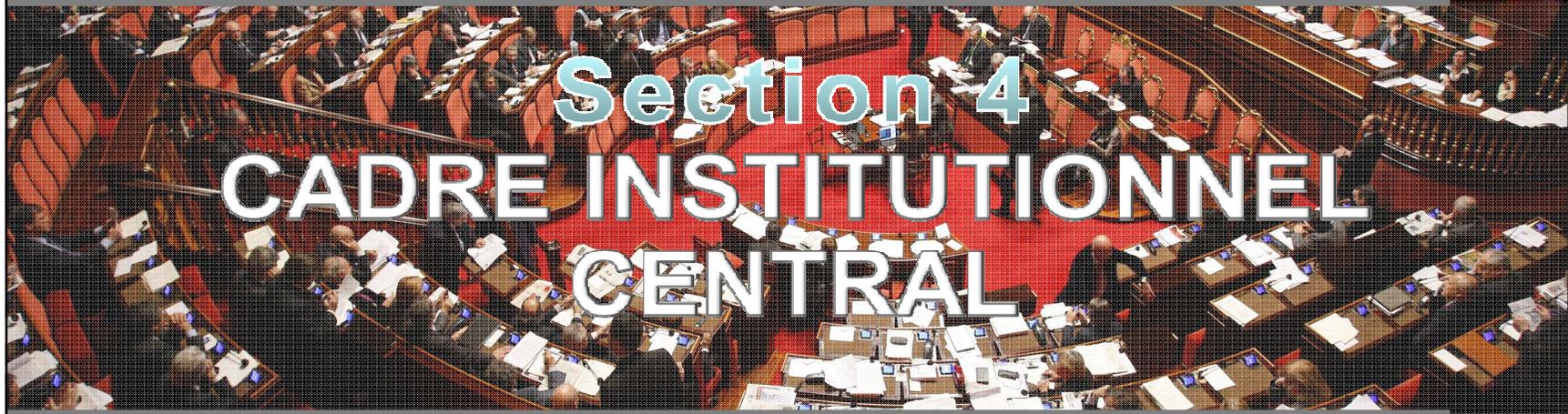
Total hommes: 48,5%  
Total femmes: 51,5%

Données sur la situation de famille:  
Mariés: 29.890.000  
Divorcés: 1.185.000  
Veufs/ves: 4.550.000



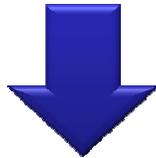
## Principales communautés étrangères en Italie





# La démocratie

L'Italie est une République **démocratique**.  
Les deux principales caractéristiques de cette forme de gouvernement sont:



- la souveraineté populaire
- la poursuite des principes fondamentaux de **liberté** et d'**égalité**



## Les pouvoirs de l'État

Les pouvoirs de l'État sont trois:

**POUVOIR  
LÉGISLATIF**

**POUVOIR  
EXÉCUTIF**

**POUVOIR  
JUDICIAIRE**

Les pouvoirs de l'État sont séparés l'un de l'autre et ils agissent avec autonomie dans les limites fixés par la Constitution

## POUVOIR LÉGISLATIF

- c'est le pouvoir de légiférer
- il est exercé par le Parlement

Le Parlement propose et approuve les lois de l'État.

Il est composé par deux organismes:

- la *Chambre des députés*
- le *Sénat*

Les élections ont lieu tous les cinq ans.



## POUVOIR EXÉCUTIF

- c'est le pouvoir de faire exécuter les lois
- en est chargé le Gouvernement

Le Gouvernement du Pays met en pratique les décisions du Parlement.

Il est composé par:

- Le *Président du Conseil* (ou *Chef du Gouvernement*), qui nomme et coordonne les Ministres
- Les *Ministres*, chacun préposé à une branche des affaires de l'État

**Exemples:** Ministre du Travail, Ministre de l'Intérieur, Ministre de la Santé, Ministre des Affaires étrangères etc.

## POUVOIR JUDICIAIRE

- C'est le pouvoir de faire respecter les lois, de punir les coupables, d'établir les torts et les raisons entre les personnes
- En sont chargés les Juges (la Magistrature)

Les Juges surveillent l'application des lois et mènent les procès.

Le Conseil Supérieur de la Magistrature (C.S.M.) est l'organe d'autonomie de la Magistrature qui en garantit l'indépendance des autres deux pouvoirs de l'État.



En plus du Parlement, du Gouvernement et de la Magistrature il y a d'autres organes institutionnels très importants:

## Le Président de la République

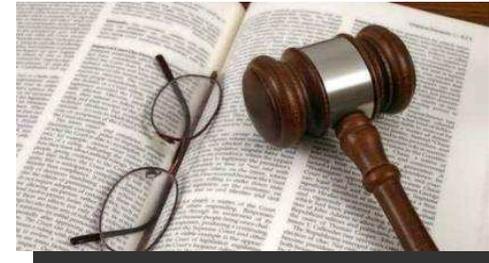
- Il se porte garant de la Constitution
- il représente l'État dans les rapports avec les autres États
- Il est élu tous les sept ans



L'actuel Président de la République est Sergio Mattarella.

## La Cour Constitutionnelle

- elle décide, sur demande, si une loi respecte la Constitution
- si la loi n'observe pas la Constitution, la Cour Constitutionnelle l'annule.



## L'Administration

Font partie de l'Administration:

- les *bureaux* répartis sur le territoire de la République, pourvoyant aux besoins des citoyens
- les *Ministères*
- la *Police*, préposée à la sureté à l'intérieur



## Les Forces Armées

Ces Forces sont responsables de la défense à l'étranger.

Font partie des Forces Armées:

- *l'Armée Italienne*
- *la Marine*
- *l'Armée de l'Air*
- *les Carabiniers*



## La sécurité publique

Sujets et organismes qui s'occupent de la sécurité des citoyens.

Dans chaque province il y a:

- un *préfet* ("prefetto") →

Représentant du Gouvernement sur le territoire. Ses dispositions doivent être effectuées immédiatement.

- un *surintendant* ("questore") →

Il coordonne toutes les FORCES DE POLICE dans la province.

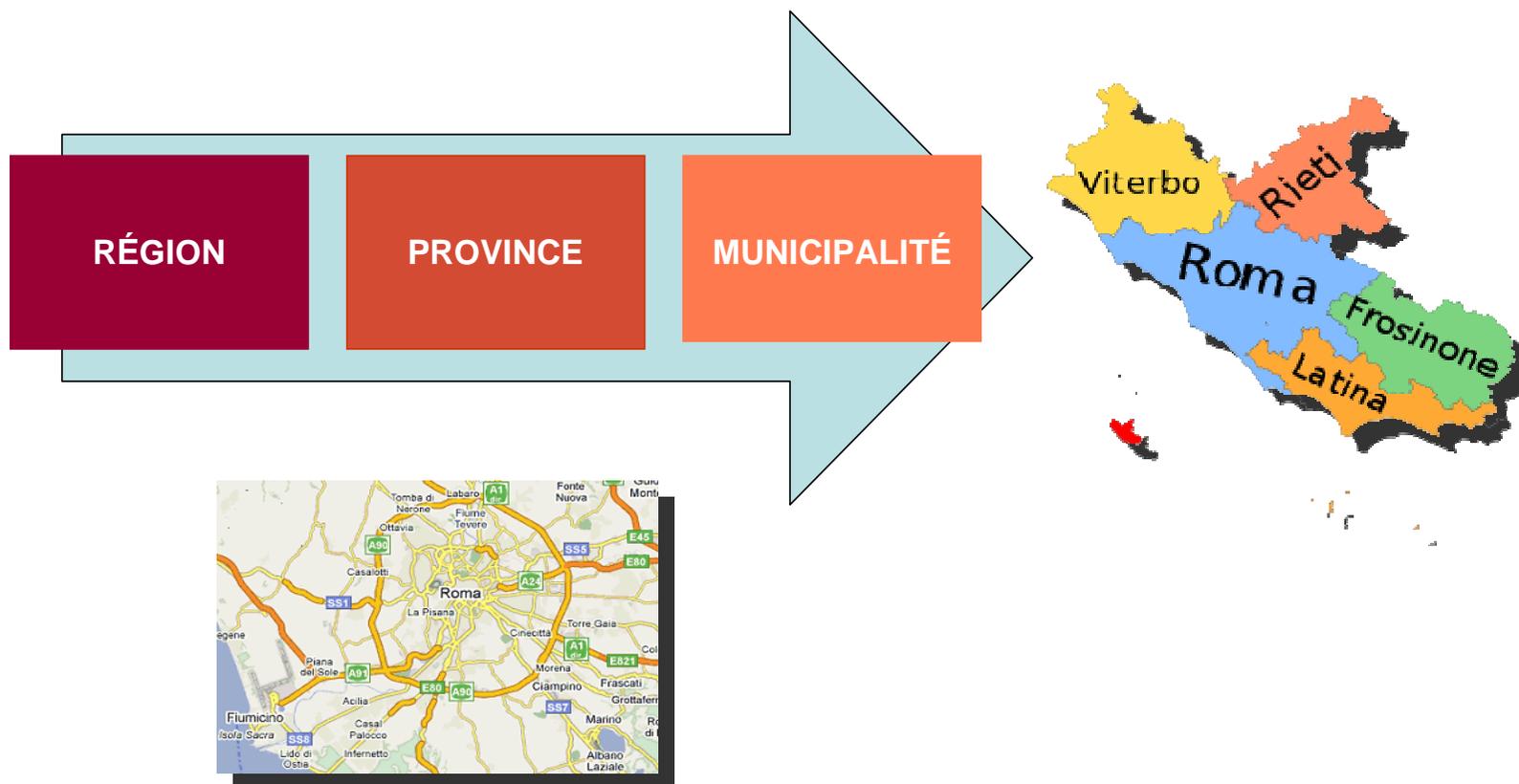
Numéros utiles:

**112 Carabiniers**      **113 Police**



Section 5  
CADRE ADMINISTRATIF  
TERRITORIALE

# Organisation sur le territoire



## La Région

Les Régions sont 20.

Elles s'occupent de: santé, réseaux de transport, eaux, énergie, travail, formation professionnelle. Elles peuvent faire des lois. Les élections ont lieu tous les cinq ans.

Dans chaque Région il y a un Gouverneur et un Conseil Régional.



Regione Puglia



Regione Lombardia

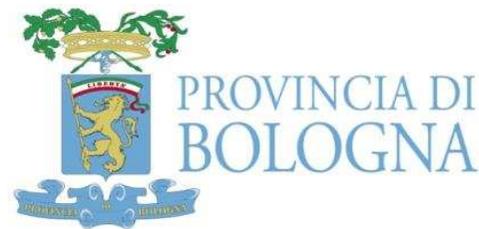


## La Province

Les Provinces sont 110, mais devraient devenir 51.  
Elles s'occupent de: enseignement secondaire,  
environnement, ordures, viabilité, protection civile,  
économies d'énergie.

Les élections ont lieu tous les cinq ans.

Dans chaque Province il y a un  
Président et un Conseil Provincial



## **La Municipalité**

Les Municipalités sont 8.092

Elles s'occupent de: services sociaux, crèches écoles maternelles, construction de bâtiments scolaires et droit d'étude dans l'école primaire et secondaire, registre d'état civil, cimetières, surveillance urbaine, réglementation du bâtiment, circulation, licences commerciales, culture, services électoraux. Les élections ont lieu tous les cinq ans.

Dans chaque Commune il y a un Maire et un Conseil Municipal.

Tous ces organismes (Gouverneur Régional, Président Provincial, Maire et Conseils Régional, Provincial et Municipal) sont élus par les citoyens.



Dans chaque Province le Gouvernement nomme un préfet responsable de la sécurité, dont les directives doivent être effectuées immédiatement.

## Carte des Régions

En Italie il y a 20 régions.

Chaque région a une ville **chef-lieu**.

**Exemples:** Le chef-lieu du Piémont est Turin.

Chaque région est répartie en Provinces.

**Exemples:** La région Campanie est répartie en 5 Provinces: Avellin, Bénévent, Caserte, Naples et Salerne



## La région Latium

Les résidents sont: 5.775.000  
dont étrangers: 615.000

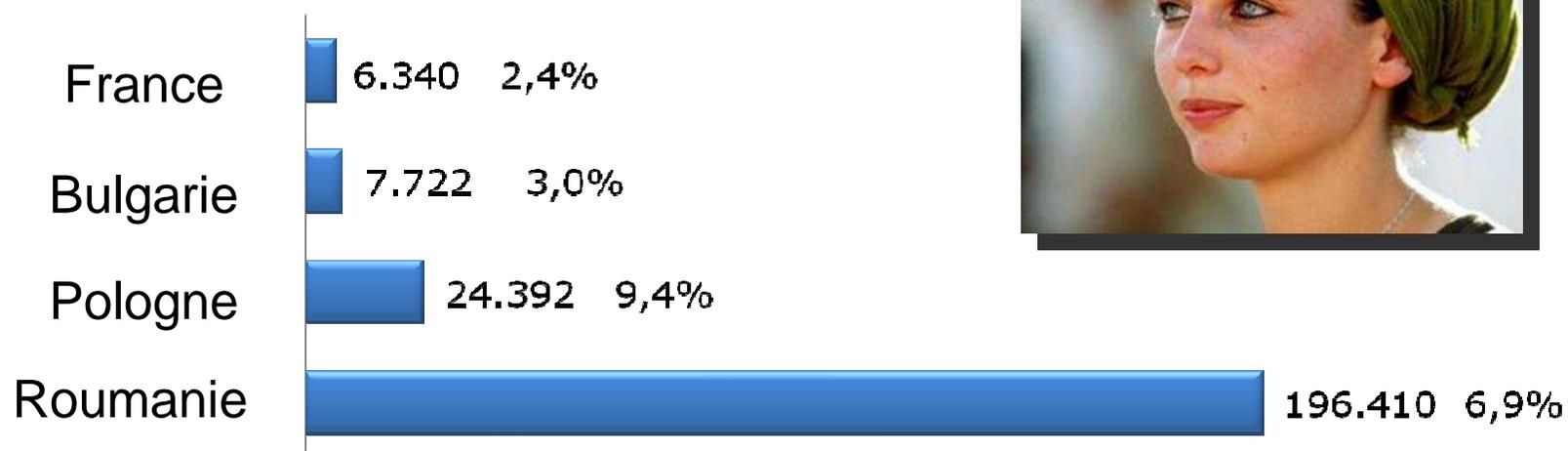
Le Latium est la troisième région plus peuplée après la Lombardie et la Campanie.



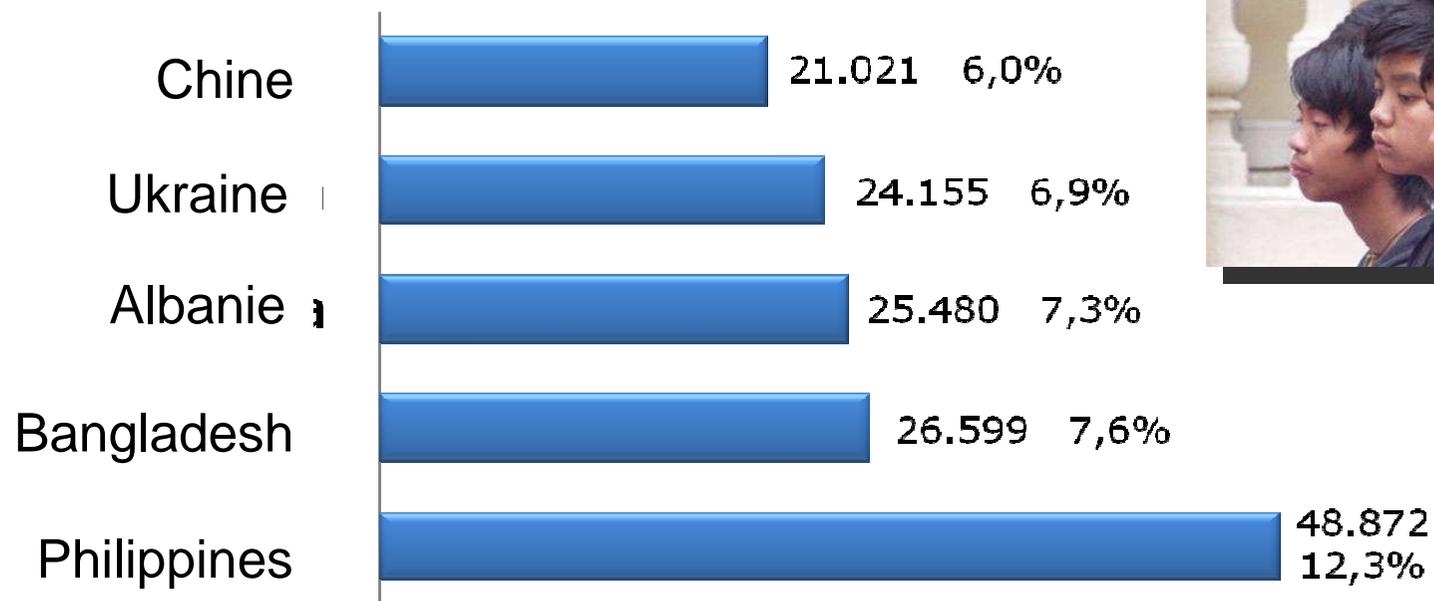
Le Latium est administrativement réparti en 5 provinces:

-  **Frosinone** (91 comuni)
-  **Latina** (33 comuni)
-  **Rieti** (73 comuni)
-  **Roma** (121 comuni)
-  **Viterbo** (60 comuni)

## Les plus grandes communautés étrangères UE dans le Latium



## Les plus grandes communautés étrangères extra-UE dans le Latium



## La ville de Rome

Les résidents sont: 2.743.796  
dont étrangers: 294.000

C'est la ville qui compte le plus grand nombre d'étrangers, suivie par Milan.

C'est la Capitale de l'Italie. C'est ici que résident le Président de la République, le Gouvernement et le Parlement.

C'est aussi le siège de l'État du Vatican.

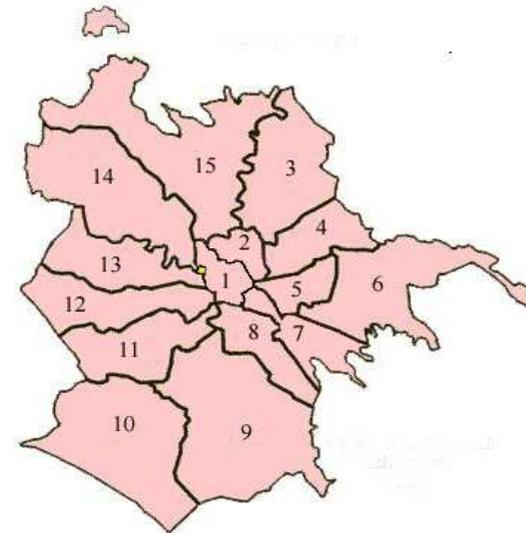


## Les Arrondissements de Rome ("*Municipi*")

La ville de Rome est répartie en 15 *Municipi*.

Chaque *Municipio* a un *Prési-dent* et un *Conseil* (4-6 *Assesseurs*).

Les élections ont lieu tous les cinq ans, avec les élections du Conseil Municipal.



## Les *Municipi* gèrent:

- les services démographiques
- les services d'assistance sociale
- les services scolaires et de formation
- les activités et les services culturels, sportifs e récréatifs
- les services d'entretien urbain, maniement du patrimoine culturel, règlementation du bâtiment
- les projets de développement économique dans les secteurs de l'artisanat et du commerce
- les fonctions de police municipale



# Section 6

## LA FAMILLE



# Qu'est-ce qu'une famille?

La Constitution Italienne établie que la *famille* est une société naturelle fondée sur le **mariage**.

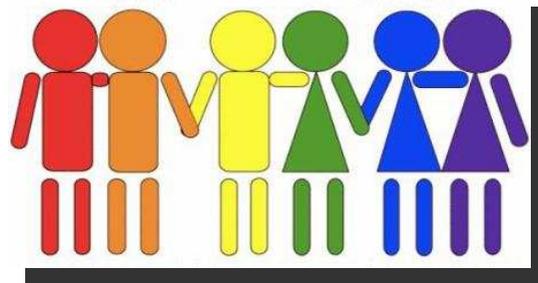
Un couple (marié) sans enfant est considéré aussi comme famille.



À côté des couples mariés il y a en Italie beaucoup de familles non mariées.

Ces unions sont appelées:

- *Couples de fait*: s'ils n'ont pas d'enfants;
- *Familles de fait*: s'ils ont des enfants.



## Droits des conjoints

- Vie en commun: fidélité, assistance mutuelle, etc.
- Maison: droit à la cohabitation (un conjoint ne peut pas être expulsé de la maison)

### En cas de **maladie**

Droit d'assister au malade à l'hôpital, de prendre des décisions, d'être informé, etc.

### En cas de **mort**

Droit à la pension de réversion, au TFR (rémunération à verser à la fin de la relation de travail), au droit héréditaire, au maintien du logement, etc.

### En cas de **séparation**

Droit à l'indemnisation et à la contribution économique (établie par le juge).

Actuellement les droits des conjoints ne s'appliquent pas aux couples de fait.

**Les enfants ont les mêmes droits.**

Les parents ont les mêmes devoirs envers leurs enfants.

EN CAS DE SÉPARATION SERA AU JUGE DE DÉTERMINER LE DROIT DE GARDE

## Le mariage

Avec le mariage le mari et la femme acquièrent les **mêmes droits et devoirs**.

**Par exemple:** tous les deux doivent contribuer aux besoins de la famille par leur travail (professionnel ou à la maison), éduquer leurs enfants, être fidèles. Tous les deux peuvent demander la séparation et le divorce.

En Italie on peut choisir de se marier:

- avec une *cérémonie civile*;
- avec une *cérémonie religieuse (catholique)*.

On peut choisir d'avoir la séparation ou la communauté des biens



*Communauté des biens*: tous les revenus et les biens acquis après le mariage sont automatiquement détenus par les deux.

*Séparation des biens*: chaque époux est propriétaire exclusif de tous les biens acquis par lui au cours du mariage.

## Se marier en Italie

Ceux qui se marient en Italie même si étrangers sont soumis à la lois italienne.

- ⇒ Mariage **entre deux citoyens étrangers**: il est possible si au moins l'un des deux est régulièrement present sur le territoire italien
- ⇒ Mariage **entre un citoyen étranger et un citoyen italien**: on n'a pas besoin d'un permis de résidence mais simplement d'un document d'identité valide (ex. passeport)
- ⇒ Dans le cas de **deux citoyens étrangers qui n'ont pas de permis de séjour** ou résidence en Italie, le mariage peut être célébré uniquement à l'Ambassade ou au Consulat de leur Pays sur le territoire italien



Le ressortissant étranger a droit à un **permis de séjour** pour des raisons de famille, même si avant le mariage était un citoyen clandestin ou irrégulier.

La **nationalité italienne** ne s'acquiert pas automatiquement par le mariage.

Pour obtenir la nationalité:

- 1) Ils doivent passer au moins 2 ans de mariage
- 2) L'étranger doit avoir la **résidence** en Italie depuis au moins deux ans (un an si du mariage sont nés des enfants).



## LES ENFANTS: la grossesse

Toute femme immigrée en **maternité** a droit à des visites et examens médicaux gratuits (échographies, analyses de laboratoire, etc.). Vous pouvez aller à l'hôpital ou aux centres de planning familial publiques, appelés "*Consultori familiari*".



Toute femme, régulière ou clandestine, a le droit d'être hospitalisée pour **l'accouchement**, en plus des soins médicaux pendant et après.

**Permis de séjour:** On n'a pas besoin d'un permis de séjour  
ET SI VOUS ÊTES ILLÉGALE VOUS NE SEREZ PAS SIGNALÉE.

## Les enfants: la naissance

IL EST OBLIGATOIRE de déclarer la naissance de l'enfant.

- à l'hôpital: dans les 3 jours après la naissance
- à la Mairie: dans les 10 jours après la naissance
- par un parent (si le couple est marié)
- par les deux parents ensemble (si le couple n'est pas marié)

La naissance peut être déclarée par un médecin, une sage-femme ou par celui qui a assisté à l'accouchement.

**Écoles:** la crèche accueille les enfants dès l'âge de 4 mois. On doit s'inscrire avant la naissance. Le coût est variable et dépend de la situation économique de la famille (ISEE).

**Vaccinations:** vacciner les enfants est obligatoire et gratuit. Le premier vaccin est administré à l'âge de 3 mois.

En Italie sont obligatoires les vaccins **antidiphtérique, antitétanique, antipolio, anti-hépatite B.**



Section 7  
LE TRAVAIL



# Le travail

**Tous les citoyens ont droit au travail**, selon leur capacité.

À cet effet la République garantit:

- une rémunération proportionnée et adéquate
- le repos hebdomadaire et le congé annuel
- l'égalité entre les hommes et les femmes



- la protection de la maternité pour les travailleuses
- l'assistance pour les personnes handicapées, les personnes âgées et les victimes d'accidents de travail

Le **Statut des travailleurs** est la loi qui dès 1970 définit les droits fondamentaux des travailleurs. Droits et devoirs des travailleurs subordonnés sont réglés par les **Conventions Collectives Nationales de Travail**. Chaque branche professionnelle a son Contrat spécifique. Les contrats – qui sont renouvelés périodiquement – sont signés entre les Associations d'entreprise et les Syndicats.



Il existe trois catégories de travail:

- travail *subordonné*
- travail à *collaboration coordonnée et continue*
- travail *indépendant*



TRAVAIL

**Subordonné**

TYPE DE  
CONTRAT

- À *durée déterminée* (pendant une période définie)
- À *durée indéterminée* (sans date limite)

TEMPS DE  
TRAVAIL

- Temps plein
- Temps partiel

**Exemples:** employés, enseignants, employés de banque, ouvriers, infirmiers, etc.



TRAVAIL

**Collaboration coordonnée et continue**

TYPE DE  
CONTRAT

Collaboration entre l'employeur et l'employé sur un programme, sans générer une relation stable

TEMPS DE  
TRAVAIL

Il n'y a pas d'horaire fixe (la durée est liée à la réalisation du projet)

**Exemples:** travailleurs du centre d'appels

**TRAVAIL****Indépendant****TYPE DE  
CONTRAT**

Le travailleur ne dispose pas d'un employeur et s'engage auprès de ses clients

**TEMPS DE  
TRAVAIL**

Le temps est déterminé par le travailleur

**Exemples:** artisans, commerçants, professionnels, etc.

Les commerçants doivent respecter les temps d'ouverture et de fermeture

## Les syndicats

La Constitution accorde aux travailleurs le **droit de s'associer en syndicats** afin de protéger leur droits et intérêts sous forme collective.

Le principal instrument de la lutte syndicale est la **grève**, c'est à dire l'absence du travail.



Les principaux syndicats italiens sont:



**CGIL**

6.300.000  
membres



**CISL**

4.500.000  
membres



**UIL**

2.200.000  
membres



**UGL**

1.100.000  
membres

Les Organisations syndicales fournissent des services aux travailleurs inscrits et non inscrits.

**Exemples:** des pratiques en matière de retraite, de fiscalité, des conseils juridiques, des services de patronage, etc.

## Centres d'emploi (C.P.I.)

Les C.P.I. sont des centres qui aident les gens à **trouver un travail.**

Le C.P.I. garantit aux inscrits une entrevue d'orientation et un ' offre d'emploi ou de formation, dans un délai déterminé de temps depuis le début du chômage.



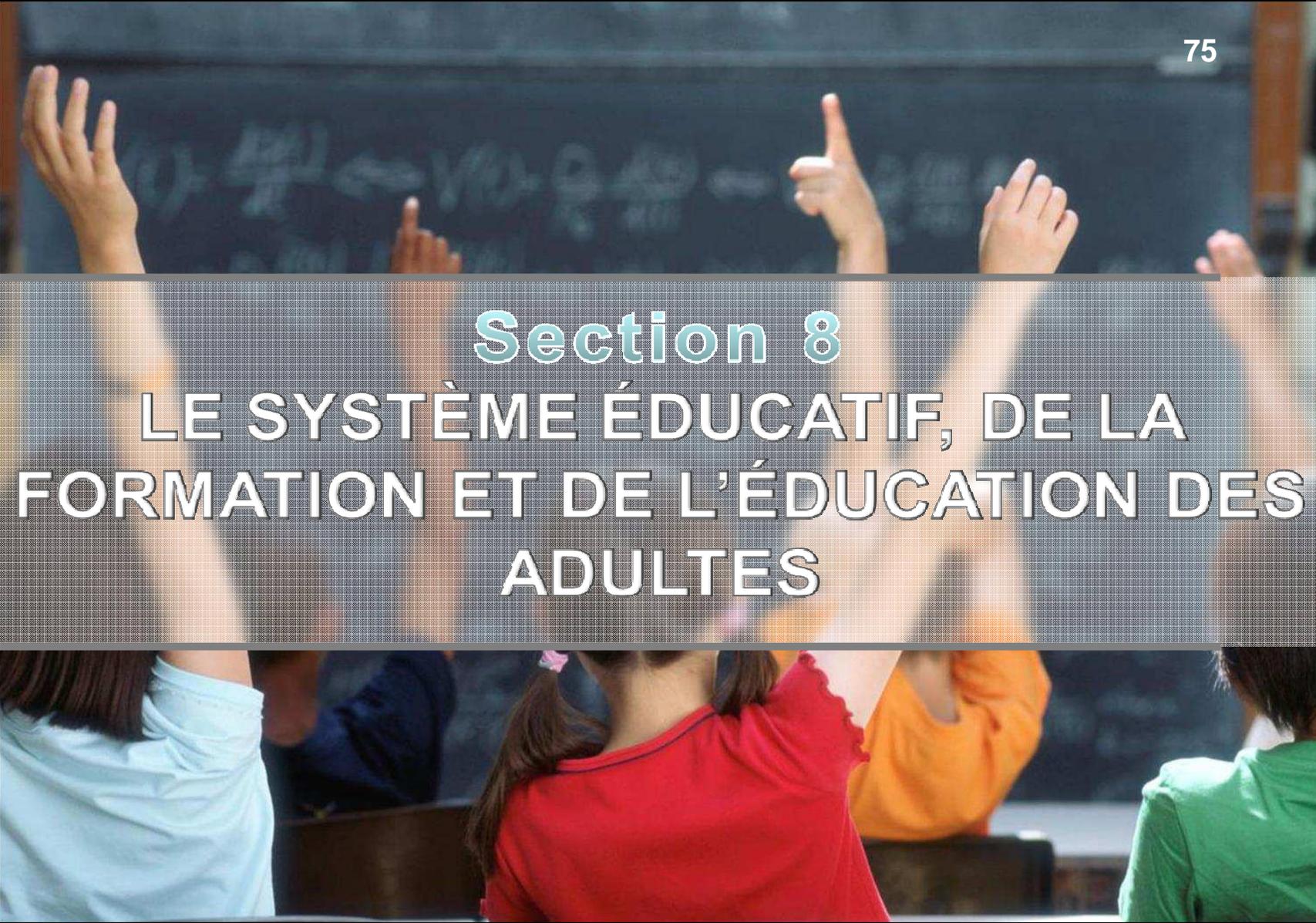
Toutes les informations au  
**numéro vert 800-818-282**

Pour tout **travailleur autonome** il est obligatoire:

- 1.L'ouverture de la "*PARTITA IVA*" (correspondant en France au Numéro de TVA)
- 2.L'inscription au REGISTRE DES ENTREPRISES à la Chambre de Commerce
- 3.L'inscription à l'INPS pour les cotisations de sécurité sociale
- 4.L'inscription à l'INAIL (dans les cas prévus)
- 5.La communication à la COMMUNE du début de l'activité (pour la taxe sur la collecte des déchets)

Guichet à la Chambre de Commerce:  
**Camera di Commercio**, Via Capitan  
Bavastro, 116 - Rome, Site Web:  
[www.rm.camcom.it/](http://www.rm.camcom.it/)



A photograph of a classroom with a chalkboard in the background. Several students' hands are raised, indicating an interactive learning environment. The students are wearing colorful clothing: a light blue shirt, a red shirt, an orange shirt, and a green shirt. The text is overlaid on a semi-transparent grey band across the middle of the image.

**Section 8**  
**LE SYSTÈME ÉDUCATIF, DE LA  
FORMATION ET DE L'ÉDUCATION DES  
ADULTES**

# Le système éducatif

L'obligation scolaire va de l'âge de 6 à celle de 16 ans.

À 14 ans, après l'école secondaire inférieure, on peut fréquenter des cours de Formation Professionnelle (3 ans) organisés par les Régions, se terminant par une attestation de qualification, en réalisant l'obligation scolaire.





**Crèche** municipale: de 0 à 3 ans



**École maternelle:** publique – de l'État ou municipale – ou privée: de 3 à 5 ans



**École primaire:** de 6 à 10 ans; durée: 5 ans



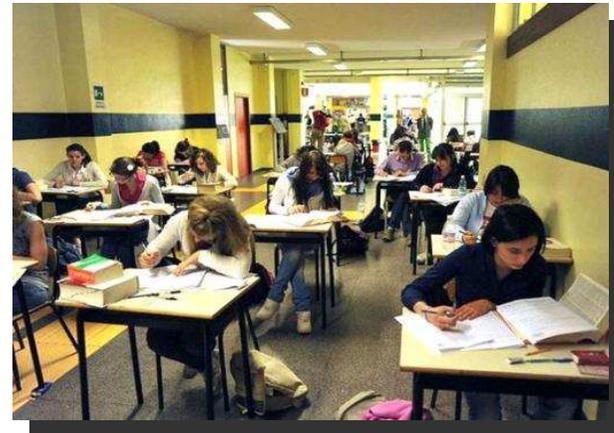
**Enseignement secondaire 1er degré:** de 11 à 14 ans; 3 ans qui se terminent par des Examens Nationaux



**Enseignement secondaire 2e degré:** de 14 à 18 ans; 5 ans se terminant par des Examens Nationaux

*Curiosité*

Les écoles maternelles sont communément appelées "*materne*".  
Les écoles primaires "*elementari*".  
L'enseignement secondaire de 1er degré "*scuola media*"  
L'enseignement secondaire de 2e degré "*scuola superiore*".



L'enseignement secondaire de deuxième degré est composé de Lycées, Collèges techniques et Écoles professionnelles.

- Les *Lycées* délivrent des diplômes pour l'accès à l'Université.
- Les *Collèges techniques* délivrent des diplômes pour l'accès à l'Université et au monde du travail.
- Les *Écoles professionnelles* peuvent délivrer, après 3 ans, des qualifications professionnelles utiles au placement; après 5 ans délivrent des diplômes pour l'accès à l'Université et au monde du travail.



## Enseignement technique supérieur

C'est l'éducation après l'enseignement secondaire, pour la formation des professionnels spécialisés, reconnus avec le titre de l'EQF (Cadre Européen des Certifications, en France CEC)



- Les cours ont la durée de deux ans et sont divisés en 4 semestres, pour un total d'environ 2000 heures
- Ils sont accessibles via un concours
- Les centres ITS sont gérés par des Fondations qui se rapportent à un Institut Technique

## CTP – Centres Territoriaux Permanents

Ils sont chargés de la formation de la population adulte, italienne et étrangère, pour la réalisation des qualifications et des compétences nécessaires à l'intégration dans la société et le monde du travail.

Les CTP, distribués sur le territoire auprès des écoles, sont aussi ouverts aux immigrants adultes, hommes et femmes, travailleurs et chômeurs, avec exigences d'intégration par l'apprentissage de la langue italienne.

**Dans les CTP ont lieu:**

- les sessions d'Éducation Civique
- le test de L2
- les cours gratuits de Langue Italienne A1 A2 B1 B2 C1 C2 avec la possibilité de l'examen de Certification

**La délivrance du certificat A2 signé par un Dirigeant du CTP permet la dispense de Test**





## L'Université

Elle est composée de trois cycles:

1. Licence ("*Laurea breve*"): 3 ans

2. Master ("*Laurea Specialistica Magistrale*"): 2 ans

3. Doctorat, cours de troisième cycle ("*corsi di Specializzazione*"), master universitaire de deuxième niveau





Modulo 9  
LE SYSTÈME DE LA SANTÉ

# Service National de Santé

**Tous les citoyens doivent s'inscrire au SSN.**

L'inscription donne le droit à:

- désignation du médecin généraliste (médecin de famille)
- consultations
- ordonnances pour les médicaments
- visites spécialistes

**Exemples:** dentaires, gynécologiques, pédiatriques, examens de la vue etc.

- examens diagnostiques
- hospitalisations ordinaires



Les citoyens étrangers ont droit à l'inscription au SSN:

- s'ils ont un permis de séjour et travaillent régulièrement ou sont inscrits dans les listes des demandeurs d'emploi
- si étrangers avec le permis de séjour ou en cours de renouvellement du permis de séjour, statut de réfugié ou asile politique



Pour l'inscription on demande:

- permis de séjour ou réception de la demande de renouvellement
- auto-certification de résidence ou de domicile réel
- auto-déclaration du numéro de sécurité sociale

**Même les étrangers qui ne sont PAS EN RÈGLE avec l'entrée et le séjour ont droit aux soins médicaux.**

Aux étrangers en situation irrégulière (même sans document valide) les **ASL** (agences publiques de santé) donnent une **carte SPT**: "*Straniero in Permanenza Temporanea*", c'est-à-dire étranger en séjour temporaire.



**La carte SPT** donne le droit à:

- soins d'ambulatoire et hospitaliers **urgents** ou essentiels, même de longue durée pour maladie et accident
- médecine préventive (**vaccinations**) avec une attention particulière à la santé de l'enfant
- protection sociale au cours de la **grossesse** et de la maternité



## La carte SPT:

- garantit l'anonymat de l'étranger
- est valable pour 6 mois (renouvelable)
- est valable sur tout le territoire national
- est identifiée par un code.

REGIONE LAZIO  
ASSESSORATO SALVAGUARDIA E CURA DELLA SALUTE

Codice Identificativo: STP120918

Data di 1° accesso: \_\_\_\_/\_\_\_\_/2005

La délivrance de la carte SPT n'implique aucune signalation à l'Autorité.

## Le Centre de planning familial

Les *centres de planning familial publiques* (appelés "*Consultori familiari*") sont des structures socio-sanitaires, conçues pour répondre aux divers besoins de la famille, de la femme, du couple, de l'enfance et de l'adolescence.

Le service a caractère préventif et il est totalement **gratuit**.



Les services offerts dans les centres sont:

- informations et conseils pour une procréation responsable
- prescription de contraceptifs oraux et application de contraceptifs mécaniques
- conseils psycho-sexuels
- informations pour la prévention des risques génétiques et pour la surveillance de grossesses à haut risque

consultorio  
familiare

- informations sur l'infertilité du couple
- procédures pour l'interruption volontaire de grossesse (I.V.G.) même pour les mineurs et soutien médical et psycho-sociale
- prévention des cancers de l'appareil génital féminin

**Exemples:** visites, test PAP, examen des seins et techniques d'auto-examen

- surveillance de la grossesse et cours de préparation à l'accouchement



## L'accueil et le traitement des urgences

**118**

C'est le numéro à appeler en cas d'urgences de santé graves, de téléphone soit fixe que mobile.

En quelques minutes arrive une **AMBULANCE**.

**Vous pouvez accéder personnellement à la salle d'urgence, en vous présentant dans les centres hospitaliers équipés pour les cas d'urgence.**



**Arrivés à l'hôpital, on vous assignera un code de différente couleur en fonction de la GRAVITÉ de votre condition, qui vous donnera l'accès à la salle de visite du prompt-secours.**

- CODE ROUGE: emergence avec accès immédiat à la salle**
- CODE JAUNE: (urgence) accès à la salle dans les 10-15 minutes**
- CODE VERT: (urgence déferrable) pas de danger de vie**
- CODE BLANC: pas urgent**

UNIONE EUROPEA  
REPUBBLICA ITALIANA

# Modulo 10

## DOCUMENTS VALABLES

PASSAPORTO



# Documents valables

Les principaux documents valables dans le territoire italien sont:

- la *Carte d'Identité* (C.I., "*carta d'identità*")
- le *Numéro de sécurité sociale* (C.F., "*codice fiscale*")
- le *Permis de conduire* (PAT., "*patente*")

Il y a aussi d'autres documents importants tels que la *Carte de santé* ("*tessera sanitaria*") et le *Passeport* ("*passaporto*").



## La Carte d'Identité

La *Carte d'Identité* est un document d'identification personnelle.

Elle enregistre l'état civil, la nationalité, la profession et d'autres données personnelles.



Le document doit être renouvelé tous les 10 ans et n'est pas valable pour l'expatriation.

L'étranger résidant régulièrement en Italie a le droit de demander la Carte d'Identité.

La C.I. doit être demandée au bureau d'état civil ("Anagrafe") du lieu de résidence.

Vous aurez besoin de 3 photos, d'un document d'identité et du Permis de séjour non périmé; ou le "*nulla osta*" (laisser passer visant à obtenir le permis) et la réception de la première demande émise par la police.



## Le Numéro de Sécurité Sociale

Le *Numéro de Sécurité Sociale (Codice Fiscale)* est une carte utilisée pour identifier de façon unique les citoyens à des fins fiscaux et administratifs.



Le Numéro de Sécurité Sociale doit être demandé aux Bureaux de l' "Agenzia delle entrate".  
Vous aurez besoin du Permis de séjour et du photocopie du Passeport.

## Le Permis de conduire

Est un document requis pour conduire un véhicule à moteur sur la voie publique.

Il est délivré après un examen théorique et pratique.



## L'examen pour obtenir le Permis de conduire se compose de deux parties:

- un test théorique sur les règles de la circulation, les comportements à tenir, etc.
- un test pratique de conduite.

L'examen théorique comporte un test de 40 questions à réponse unique (vrai ou faux).  
Il faut répondre correctement à 36 questions au moins (pas plus de 4 erreurs).



La demande pour obtenir le Permis de conduire doit être présentée aux bureaux de la "*Motorizzazione*" (agence du Ministère des Transports qui s'occupe des questions bureaucratiques et administratives).

Vous necessitez de:

- 2 photos récentes format passeport, dont une authentifiée;
- certificat médical sur papier timbré (et photocopie), avec photo, dont la date ne soit pas antérieure à trois mois, délivré par un médecin certifié;
- preuve du paiement de € 24,00 sur le c/c 9001 et de € 14,62 sur le c/c 4028

Les citoyens non-UE doivent ajouter le permis de séjour ou la réception de la demande de renouvellement ou de la première délivrance du document (en vision).

# Modulo 11 LOGEMENT



## La location d'immeubles/1 Maison

Pour la location d'un logis on a deux formes possibles de contrat: à loyer libre et à loyer concordé.



À LOYER LIBRE. Le prix est déterminé librement entre le propriétaire et le locataire. La durée minimale est fixée en 4 ans et elle est automatiquement renouvelée pour d'autres 4, sauf cas particuliers (l'appartement sert de maison pour le propriétaire, il est vendu, etc.)

## La location d'immeubles/2

À LOYER CONCORDÉ. Le prix du loyer mensuel est établi territorialement par accords entre les organisations des locataires et ceux des propriétaires.

Pour les deux il y a des avantages fiscaux.

La durée est de 3 ans et elle est automatiquement renouvelée pour d'autres 2, à l'exclusion des cas comme pour le loyer libre.

Les contrats doivent être enregistrés auprès de l'administration fiscale ("*Ufficio delle Entrate*") dans les 30 jours à compter de la date de signature. La taxe du 2% sur le total du loyer annuel doit être répartie entre propriétaire et locataire. Le paiement peut être effectué dans les banques ou les bureaux de poste avec un formulaire appelé F23

AGENZIA DELLE ENTRATE

1. VERBALENTO DIRETTO AL CONCESSIONARIO DI PERUGIA

2. AGENZIA (UFFICIO) A POSTE ITALIANE

MODELLO DI PAGAMENTO: TASSE, IMPOSTE, SANZIONI E ALTRE ENTRATE

AGENZIA/UFFICIO: PONTE S. GIOVANNI

3. NUMERO DI EFFETTIVO: 11, 4, 6, 3, 0, 4, 1, 8, X, 6, 3, 0, 2, 2, 4, 3

DATI ANAGRAFICI

COGNOME, PRENOME E BASTONE SOCIO: SAVASTANO LUGI

4. CODICE FISCALE: 040611968

5. DATI DEL VERSAMENTO

6. OFFICIO DI ENTRATE: 7. COD. TERRITORIALE P.A. CONTENUTO: T, B, R, 4

8. CATEGORIA: 2

9. COD. TRIBUNALE: R, P

10. COD. REGIONE: 2, 0, 1, 1

11. COD. CANTONE: 3, 1

12. COD. COMUNA: 4, 5

13. COD. DISTRETTO: 1, 2, 1

## L'achat d'immeubles

- L'acheteur fait une offre d'achat au vendeur avec une indication des arrhes ("*caparra*")
- Si votre proposition est acceptée vous signez un Contrat préliminaire (promesse de vente) et l'acheteur paie le dépôt
- Vous signez l'acte réel devant un Notaire (sujet public qui garantit la validité des contrats de vente); l'acte est appelé "*Rogito*". L'acheteur doit payer le montant indiqué dans le Contrat préliminaire
- L'achat d'une maison implique le paiement des impôts



# Modulo 12

## LE SYSTÈME DE SÉCURITÉ SOCIALE



# Le système de sécurité sociale

Le système de retraite transfère les ressources en faveur de celui qui:

- a cessé de travailler pour des raisons d'âge chronologique: *pensions de viellesse*
- a cessé de travailler en raison des cotisations sociales versées: *pensions d'ancienneté*



- n'est plus en mesure de travailler à cause d'une incapacité survenue: *pensions d'invalidité*
- est lié par des relations familiales avec des personnes décédées qui travaillaient régulièrement: *pensions de réversion*
- n'a pas de revenu et n'est pas en mesure de travailler: *pensions d'assistance*

Le système est financé par les cotisations sociales versées par les travailleurs et les employeurs aux institutions qui paient les pensions de retraite.

Les paiements sont gérés par l'*I.N.P.S.* (*Istituto Nazionale Previdenza Sociale*) et par d'autres organismes pour certains groupes professionnels.

Pour la **pension de vieillesse** vous devez:

- Avoir versé au moins 20 cotisations
- Avoir atteint, au 1er Janvier 2018, au moins 66 ans et trois mois de vie (pour les hommes et les femmes); cela vaut aussi pour les travailleurs indépendants

ans de



Pour la **pension d'ancienneté** vous devez:

- Avoir commencé le paiement des cotisations avant le 31/12/1995
- Avoir payé 41 ans et six mois de cotisations les femmes et 42 ans et six mois les hommes

Les paiements sont égaux au 33% du salaire brut, dont 1/3 à la charge du travailleur, 2/3 à la charge de l'employeur.



## **I.N.A.I.L.**

L'I.N.A.I.L (*Istituto Nazionale contro gli infortuni sul lavoro*) est un organisme de sécurité sociale, qui s'occupe des accidents du travail.

Il protège les victimes des accidents du travail en matière d'assurance.



L'Assurance est obligatoire et les montants sont diversifiées par secteurs: industrie, artisanat, services, autres activités.

**Le coût de l'Assurance est entièrement payé par l'employeur**, sauf dans le cas du travail "para-subordonné" (collaborations sur projet), où le paiement de 1/3 du montant est au travailleur.



# Modulo 13

## LE SYSTÈME FISCAL



# Le système fiscal

L'État et les autorités locales (Régions, Provinces, Communes) peuvent mettre des services publiques nécessaires à la disposition des citoyens, grâce aux **IMPÔTS** qu'ils doivent tous payer.

*Taxes*: sont payées seulement par ceux qui veulent réaliser une activité spécifique

**Exemples**: permis de port d'armes, permis de chasse, occupation des espaces publics, etc.



*Impôts:* elles demandent au contribuable un versement sans services relatifs de la part de l'État.

- *Impôts directs* : par rapport aux revenus de chaque contribuable

**Exemples:** IRPEF sur le revenu des personnes, IRES sur le revenu des sociétés, IMU sur les immeubles et les ordures, etc.

- *Impôts indirects* : s'appliquent lorsqu'il y a un passage de biens

**Exemples:** IVA, Taxe d'enregistrement, Timbres, etc.



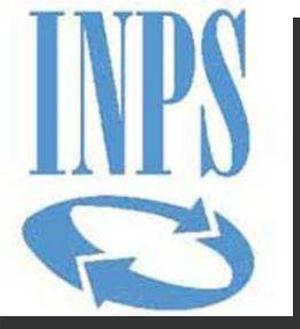
## Cotisations obligatoires relatives à l'exercice des services publics:

- *Cotisations d'assistance*: couvrent les risques liés au handicap ou aux accidents

**Exemples:** INPS, INAIL

- *Cotisations de sécurité sociale*: pour obtenir des prestations de retraite

**Exemples:** INPS, INPDAP



**La déclaration d'impôt** est le document par lequel le citoyen communique au FISC combien il a gagné, permettant les calculs relatifs aux paiements des IMPÔTS.

La déclaration est faite en remplissant le formulaire appelé **Modello 730** et en le remettant avant le 2 Mai au votre employeur ou à un CAF (Centre d'Assistance Fiscale).



Avant le 15 Mars de chaque année l'employeur doit remettre au salarié le certificat appelé **CUD** (*Certificato Unico Dipendente*) avec un résumé de tous les revenus versés dans l'année précédente.

**Le CUD doit être attaché au Modello 730.**

Dans le formulaire doivent aussi être spécifiés tous les autres revenus perçus (immeubles, services divers, rentes etc.)

**Est exempté du remplissage du Modello 730:**

- celui qui perçoit SEULEMENT la rémunération des salariés ou des retraités
- celui qui a droit à pensions de handicap, pensions de guerre etc.



## SERVICES/ TARIFS



Électricité



Gaz pour la  
cuisine et le  
chauffage



Téléphone  
fixe



Eau

Les services essentiels sont fournis par des Organismes de différentes sortes, stipulant des CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT, qui sont activés par téléphone ou accédant aux guichets publiques ("*sportelli cittadini*").

Dans le contrat sont spécifiées les modalités de paiement.

Le prix à payer pour les services est appelé *TARIFFA*. Il est déterminé en partie par les Institutions/Autorités centrales et en partie par les Sociétés de gestion du service.



Sur les ordures solides vous payez une TAXE, obligatoire en relation avec l'occupation de tout immeuble.

La gestion et la collecte sont à la charge des Municipalités.

Le paiement est normalement effectué avec un formulaire de Compte Courant Postale ("*bollettino*"), qui est envoyé périodiquement.

Vous pouvez payer dans les bureaux de poste et de certaines banques.

The background of the slide features a central image of two hands shaking, symbolizing agreement or partnership. The hands are positioned horizontally across the middle of the frame. The background is a solid blue color, and the handshake image has a slight halftone or dot pattern texture. The text is overlaid on this central image.

**Modulo 14**  
**ACCORD D'INTÉGRATION ET**  
**CARTE DE SÉJOUR**

# Accord d'intégration

Les immigrants en Italie pour la première fois doivent signer l'"Accord d'intégration"

**C'est un système de score où les points sont affectés à la réalisation d'actes spécifiques:**

Exemple:

-Choix du médecin de famille	points	4
-Contrat de location		6
-Culture civique		15
-Langue italienne niveau A2		24



**Sont prévues réductions des points dans le cas de peines (non définitives aussi), avec emprisonnement et amendes**

## Accord d'intégration/2

**Au moment de la demande d'admission on vous seront attribué 16 crédits**

**Dans les 2 ans l'étranger doit démontrer d'avoir atteint 30 crédits, complétés par la connaissance du niveau d'italien A2 et la compréhension des valeurs constitutionnelles et éthiques italiens**

**Si dans les 2 ans les 30 crédits n'ont pas été atteints, l'étranger qui a encore plus de zéro crédits reçoit l'extension d'un an**



### Accord d'intégration/3

**Au cours de la prolongation d'un an l'étranger doit nécessairement atteindre les 30 crédits. Le cours d'éducation civique et les connaissances de niveau A2 sont obligatoires**

**Ne pas participer au cours d'éducation civique implique la déduction de 15 points**

**La non-réalisation de 30 crédits en trois ans implique le non-renouvellement du permis et l'expulsion**



## Accord d'intégration/4

Pour garder 15 des 16 premiers points il est suffisant de participer au cours d'éducation civique indiqué par la Préfecture

Pour obtenir les 24 points quant à la connaissance du niveau A2 de langue italienne, il est suffisant s'inscrire à un cours gratuit tenu aux Centres Territoriaux Permanents (CTP) ou – toujours gratuit – aux écoles du volontariat conventionnées avec les CTP. À la fin du cours il est délivré un certificat valable uniquement pour obtenir le Permis de séjour

Ces 2 éléments permettent déjà le dépassement des 30 points et des autres requises



**Vous pouvez également passer un EXAMEN – contre paiement – pour obtenir un CERTIFICAT, valable soit pour le Permis de séjour que pour d'autres demandes ou inscriptions aux Cours de formation**

## Carte de séjour pour un long terme

L'étranger se trouvant légalement en Italie depuis plus de 5 ans, avec un revenu annuel égale à l'allocation sociale (5143 Euro) et qui n'a pas d'enquêtes judiciaires en suspence, peut demander la CARTE:

- pour lui-même
- pour le conjoint ayant atteint l'âge de 18 ans
- pour les enfants à charge
- pour les parents à charge

**Cependant, il doit montrer l'attestation de connaissance d'italien au moins de niveau A2, qu'il peut obtenir avec les mêmes modalités de l'accord d'integration**

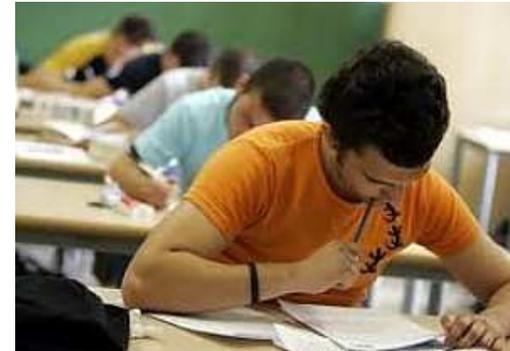
Vous pouvez présenter la demande en remplissant le formulaire aux bureaux de poste

## Carte de séjour pour un long terme/ 3

Pour ce qui tient à la connaissance de la langue italienne, l'étranger peut également s'adresser directement à la Préfecture pour passer un test gratuit, sur le site:

<http://testitaliano.interno.it>

Il sera convoqué à l'examen dans les 60 jours suivants la demande



N'est pas tenu à démontrer la connaissance de l'italien celui:  
1) qui a obtenu des qualifications d'étude ou professionnelles en Italie; 2) qui est entré avec la procédure "hautement qualifiés"; 3) qui, avec la certification d'une structure de santé publique, est affecté par des limitations de la capacité d'apprentissage (à cause de l'âge, de maladies, de handicap)

## Regroupement familial

Le citoyen étranger, titulaire du permis de séjour d'une durée de pas moins d'un an pour travail subordonné, indépendant, étude, ou bien titulaire de Carte de résident de longue durée, peut demander à être rejoint par ses plus proches parents afin de garder l'ensemble familial.

**Vous pouvez présenter la demande pour:**

- **Le conjoint;**
- **Les enfants mineurs, y compris ceux du conjoint ou nés hors mariage, même si vous êtes non mariés ou légalement séparés (dans ce cas avec le consentement de l'autre parent)**
- **Les enfants majeurs à charge, s'ils ne peuvent pas subvenir à leurs besoins en raison de l'état de santé**
- **Les parents à charge qui ne bénéficient pas du soutien familial dans le Pays d'origine**



## Regroupement familial/ 2

### La procédure

- Vous devez remplir un formulaire de demande et le retourner au guichet ("*Sportello Unico*") avec les photocopies du Passeport, du Permis de séjour, d'un document relatif au logement et au revenu perçu.



- Le membre de la famille devra à son tour présenter au Consulat italien dans le pays où il vit, la documentation relative à la relation familiale, ou état de mineur, ou état de santé.



- Le *Sportello Unico* livre la réception de la demande et de la documentation présentée. Dans les 90 jours suivants la réception de la demande, le *Sportello Unico* délivre l'autorisation, ou le refus, et en informe le Consulat



## Regroupement familial/ 3

### La procédure



• Pour obtenir le Visa d'entrée, le membre de la famille peut remettre après 90 jours au Consulat italien à l'étranger copie de la réception de la demande, avec les documents présentés au *Sportello Unico*.



• Dans les 8 jours après l'entrée vous devez communiquer au *Sportello Unico* l'arrivée du membre de la famille et attendre l'appel pour retirer les documents nécessaires à la demande de permis de séjour. Les formulaires remplis doivent être envoyés à partir d'un bureau de poste chez la *Questura* (organisme administratif correspondant à la préfecture de police). Le bureau de poste délivre une réception avec deux CODES personnels (userid et password) pour vérifier l'état de votre pratique via Internet.

**Le permis de séjour pour des raisons familiales permet de travailler en forme subordonnée ou indépendante, de s'inscrire à l'école, d'accéder au service de santé national.**

**Modulo 15**  
**NATIONALITÉ**



# La nationalité

## Vous pouvez l'obtenir:

- 1) Si vous résidez en permanence en Italie pendant 10 ans, si vous êtes en possession de ressources financières suffisantes et si vous n'avez pas de dossier de police. L'acquisition n'est pas automatique mais se fait sur demande.
- 2) Si vous êtes né en Italie de parents étrangers et si vous y résidez en permanence jusqu'à 18 ans, vous devez faire votre demande dans les 19 ans.
- 3) Si vous êtes marié à un citoyen italien, après deux ans de résidence légale en Italie ou après trois ans de mariage si résidents à l'étranger (les temps sont réduits de moitié en présence d'enfants nés ou adoptés par les époux), à condition qu'il n'y ait pas de dossier de police.



PRILS LAZIO - PIANO REGIONALE D'INTEGRAZIONE LINGUISTICA E SOCIALE DEGLI STRANIERI NEL LAZIO

Progetto cofinanziato da



UNIONE  
EUROPEA



REGIONE  
LAZIO



MINISTERO  
DELL'INTERNO

Fondo europeo per l'integrazione di cittadini di paesi terzi

## Corso di educazione civica *Essere cittadini italiani* Gennaio 2014

*Autori:*



**Associazioni di volontariato e del privato sociale sostenute da CESV-SPES**

Via Liberiana, 17 00185 Roma Tel: 06491340

email: [scuolemigranti@cesv.org](mailto:scuolemigranti@cesv.org)

[www.scuolemigranti.it](http://www.scuolemigranti.it)

*Stesura curata da:* Francesca Abbate, Daniela Bossa, Valentina Casavola, Daniele Diviso, Fiorella Farinelli, Augusto Venanzetti

*Progetto grafico:* Francesca Abbate

*Traduzione dall'italiano a cura di:* Paola Donadoni

